



ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars
2026

Allons Voter!

Date limite d'inscription
sur les listes électorales

Date limite d'inscription en ligne 4
janvier

Date limite d'inscription au format papier en mairie 6
février

Date des élections 15 22
mars

Allons Voter!

Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

Afin de pouvoir voter les **15 et 22 mars 2026**, veillez à bien être inscrit sur les listes !

Les inscriptions sont ouvertes :

- Jusqu'au **6 février en mairie** ou consulat.
- Jusqu'au **4 février en ligne**.

Pour vous inscrire ou trouver votre bureau de vote, rendez-vous sur : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-minscris-sur-listes-electorales>

Besoin d'une procuration ?

Allons Voter!

Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :
elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en mairie habilitée.

2
Effectuez votre demande de procuration en ligne en vous identifiant avec France Connect sur maprocuration.gouv.fr

3
Authentifiez-vous avec votre identité numérique certifiée.
Cette démarche est accessible uniquement pour les utilisateurs disposant d'une identité numérique certifiée sur France Identité.

4
Vous recevrez un courriel de « Maprocuration » dès l'enregistrement sur votre commune ou votre consulat de vote.

Allons Voter!

À l'approche des élections municipales les 15 et 22 mars 2026, le ministère de l'Intérieur généralise à tous les scrutins la possibilité d'établir et de résilier de façon entièrement dématérialisée sa procuration, grâce à l'usage de l'identité numérique France Identité.

👉 Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de **donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à votre place**.

⊕ Plus d'informations sur :
<https://www.maprocuration.gouv.fr/>